

Des cimetières naturels à l'«aquamation», comment mourir de façon écolo ?

Alors que l'inhumation d'un corps génère près de 800 kilogrammes de CO2 et pollue les sols, de nombreux Français-es réfléchissent à quitter ce monde différemment. Tour d'horizon de quatre alternatives à l'enterrement traditionnel.

31 octobre 2025 à 8h22

Republication : cet article a initialement été mis en ligne le 4 octobre 2023.

Les cimetières écologiques, moins chers et moins polluants

À Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne), Sylvie rend visite, comme chaque semaine, à son conjoint, qui repose en paix dans le premier cimetière écologique d'Ile-de-France, inspiré de celui de Niort (Deux-Sèvres). Dans les allées de ce lieu de 1 560 mètres carrés, qui compte 157 concessions, pas de stèles classiques : tout est biodégradable, du cercueil à l'urne. «Il voulait laisser une empreinte écologique faible, ça lui tenait vraiment à cœur», confie la veuve avec émotion.

Les cercueils sont composés de bois non traité (essences françaises ou issues de forêts franciliennes : acacia, chêne, châtaignier), issus de matériaux recyclés et biodégradables. Les vêtements portés par les défunts sont en fibres naturelles. Aucun produit chimique pour la préparation et la conservation du corps n'est accepté. Autour des tombes, fleurs et arbres ont poussé depuis plusieurs mois. Autre avantage, non négligeable, de ce cimetière : à 294 euros pour une concession de dix ans contre 376 euros en moyenne, une inhumation écologique coûte environ 22% moins cher.

L'urne biodégradable, pour faire naître un arbre

Voilà une solution originale pour se faire enterrer. Depuis plusieurs années, des urnes bios sont mises en terre dans certains cimetières. Produites en France, elles sont constituées de matériaux 100% biodégradables. Au-dessus des cendres, une petite capsule faite de terre est prête à faire germer des graines pour donner naissance à un arbre à partir des cendres du défunt. Fabriquées en terre crue, en sable ou même en sel, ces urnes permettent de laisser le moins de trace possible.

«Les gens ressentent de moins en moins le besoin de se recueillir devant une tombe, ils sont moins attachés à un lieu qu'avant, explique Franck Villeur, directeur de L'Autre rive, entreprise de pompes funèbres qui vend en moyenne 30% d'urnes de ce type. Ces urnes bios se vendent très bien, les familles sont dans une recherche d'authenticité et de simplicité. Elles ont aussi une fibre écologique indéniable. De plus, elles ne veulent plus mettre des milliers d'euros dans un cercueil». Mais tout est question de changement de mentalités :

«c'est une très belle avancée, mais la France demeure conservatrice. Nous sommes loin du modèle californien, où la plupart des enterrements sont écolos», conclut-il.

L'aquamation, dissout dans la machine

Autorisée en Australie, aux États-Unis et bientôt en Belgique, cette technique n'est pas encore légale en France. L'aquamation consiste à plonger le corps du ou de la défunte dans une eau bouillante (pouvait aller jusqu'à 180 degrés), avec une solution alcaline. Mise sous pression, celle-ci va dissoudre les protéines du corps, la graisse et le sang pour ne laisser que de l'eau. Cette technique, vieille comme le monde, servait à dissoudre les corps d'animaux au Moyen-Âge. Ce procédé utilise dix fois moins d'énergie qu'une crémation classique.

«Cette solution va détruire tous les tissus et il ne restera que les os. Bien que l'aquamation soit reconnue comme très peu polluante et respectueuse de notre terre, la législation française ne l'autorise pas encore», déplore Michel Kawnik, président de l'Association française d'information funéraire (Afif). L'un des freins à l'autorisation de l'aquamation en France est la pression des lobbies funéraires, désireux de continuer à vendre des centaines de milliers de cercueils dans l'Hexagone.

«Ces grands groupes funéraires sont très conservateurs. Ils font tout pour augmenter le coût des obsèques depuis 30 ans, tonne Michel Kawnik. Ils font pression pour que l'aquamation ne soit pas autorisée. Il faut rappeler que le coût des obsèques pour une famille française est la troisième dépense après l'habitat et l'achat d'une voiture.»

L'humusation, pour (re)devenir compost

Cette alternative écologique à l'enterrement classique est un processus naturel, qui se déroule sur 12 mois et qui vise à transformer un corps en compost. Revêtu d'un linceul biodégradable, le corps du ou de la défunt·e repose dans un cercueil, dont la base est une civière en inox réfrigérante, afin de ne pas recourir à des substances toxiques pour les sols. Avec cette technique, la dépouille du corps peut se transformer progressivement en humus. Cette pratique est pour le moment interdite en France.

«L'humusation permettrait de réduire considérablement la pollution. Les produits injectés pour la conservation des corps avant l'inhumation sont très toxiques, explique Michel Kawnik. Pour chaque corps, on injecte à peu près six litres de formol, pour que les défunts soient présentables aux familles. Ce formol va ensuite polluer les nappes phréatiques. Ces injections ne sont pas obligatoires, mais les entreprises funéraires les proposent encore aux familles. L'humusation, plaide-t-il, n'a aucun recours aux produits chimiques, il faudrait que cette technique soit enfin légale en France.»

Un article de Paul Boyer.

<https://vert.eco/les-rafraichissements/des-cimetieres-naturels-a-laquamation-comment-mourir-de-facon-ecolo/>

Cimetières durables et obsèques écologiques : une tendance d'avenir ?

[Accueil](#)/[Nos derniers articles](#)/[Actualités](#)/[Cimetières durables et obsèques écologiques : une tendance d'avenir ?](#)

Une fois de plus, l'impulsion nous vient des pays anglo-saxons, USA et Angleterre en tête :

les cimetières respectueux de l'environnement ou « [cimetière verts](#) », de plus en plus ancrés dans ces cultures, commencent à s'implanter en France. De quoi s'agit-il exactement ? Quels principes régissent ces lieux dédiés aux morts ? A quels besoins répondent-ils ?

Le cimetière : une zone polluée

On n'y pense pas immédiatement mais les lieux d'inhumation sont des sources de pollution à plusieurs titres.

- Les [caveaux](#) sont bétonnés et cimentés, étanchéisés avec des joints, autant de substances relativement nocives pour l'environnement.
- Les [tombes](#) sont généralement creusées mécaniquement, ce qui induit l'utilisation d'essence et d'électricité, des énergies non renouvelables.
- Quant aux [monuments funéraires](#), ils sont construits en pierre, en marbre ou en granit, extraits de carrières surexploitées ; une fois les concessions arrivées à terme, ces édifications sont obsolètes, et finissent très souvent à la casse.

Ajoutons que l'ouverture du marché mondial a propulsé sur le devant de la scène des produits venus de Chine, certes moins chers mais beaucoup moins qualitatifs dans leur fabrication et dont le transport impacte l'empreinte carbone.

- Les corps subissent des [soins de préparation & de conservations](#) où interviennent des produits très corrosifs (type formol), qui s'infiltrant dans les sols via le processus de décomposition.
- Les tissus des habits et des suaires qui recouvrent la dépouille ne sont pas biodégradables.
- De même les [cercueils](#) sont colmatés avec du plomb, recouverts de vernis, équipés de poignées et d'ornementations en métal, les tissus de capitonnage sont souvent synthétiques.
- Les [urnes](#) impliquent la même problématique, étant façonnées pour la plupart en métal ou en minéral.
- L'[entretien des espaces verts](#) implique l'emploi de pesticides et autres engrais chimiques, qui contaminent l'humus.

Cimetières naturels et directives strictes

Les terrains communs naturels ont été conçus pour répondre à cette problématique pour le moins inquiétante.

- Ils se présentent comme de grandes prairies, des espaces où la végétation pousse de manière naturelle.
- On n'y trouve pas de tombes ni de monuments, juste des dalles de taille réduite signalant l'existence d'une [sépulture](#).
- Les excavations y sont pratiquées à la main, de même les convois sont à pied, les familles portant le corps jusqu'à leur dernière demeure.
- On ne trouve aucun caveau, les dépouilles ainsi que les cendres sont placées à même la terre, dans des réceptacles, cercueils, urnes ou capsules biodégradables (osier, bois brut, carton...).
- Les soins de thanatopraxie sont interdits, les étoffes revêtant le cadavre doivent être en fibres naturelles type coton non traité.
- Les fleurs synthétiques n'ont pas lieu d'être dans cette superficie (certains cimetières interdisent même le recours aux plantes issues de la culture intensive).
- L'entretien des végétaux se fait sans utiliser de produits chimiques, avec des méthodes naturelles.
- Le mobilier et les équipements sont réduits et fabriqués de manière écologique.

Ces directives font très souvent l'objet d'une charte précise ; les personnes qui décident d'être inhumées dans ces lieux tout comme les familles ayant conclu une [concession](#) doivent s'engager à les respecter.

Une nouvelle approche de la mort

Même s'ils tranchent avec la tradition et les us en vigueur jusqu'à présent, les cimetières naturels se multiplient ainsi doucement mais sûrement car ils présentent plusieurs avantages non négligeables aussi bien pour les collectivités que pour les particuliers. Ce type de cimetière ainsi que les "green burials" ou enterrements écologiques sont très implantés aux USA avec plus d'une trentaine d'espaces dédiés dont le célèbre Prairie Creeks de Floride (voir photo ci-dessus) ainsi que plusieurs collectifs visant à les promouvoir et informer la population.

En Angleterre on dénombre **270 structures du même genre** dont la première voit le jour en 1993. Ces institutions connaissent une véritable embellie en Allemagne, en Autriche, aux Pays-Bas, en Scandinavie.

Le concept se développe doucement en France avec le premier espace du genre inauguré à Niort en 2014.

Les règles de fonctionnement coïncident avec les législations bientôt en vigueur dans l'Hexagone **qui interdisent l'emploi de produits nocifs pour entretenir les espaces publics.**

Les municipalités sont très intéressées par cette nouvelle formule qui économiserait les coûts de fonctionnement. Aussi la mairie de Niort est-elle régulièrement sollicitée par d'autres communes pour s'informer sur une éventuelle mutation. Le cimetière écologique va dans le sens des conseils de Natureparif, l'agence régionale pour la nature et la biodiversité en Île-de-France, mais dont les recommandations inspirent d'autres institutions sur le territoire.

Étant considéré comme zone non constructible, le cimetière naturel présente l'avantage de pouvoir progressivement être reconnu comme réserve naturelle protégeant la faune et la flore.

Pour ce qui concerne les familles, il est évident que ce choix représente une économie conséquente, ce type de cérémonial, chiffré entre 1500 et 2500 euros, étant allégé de la dépense d'un caveau, d'une tombe et d'un cercueil onéreux. Quant aux concessions, elles sont négociées sur des durées de 15 à 30 ans ce qui réduit les dépenses. Le rituel est beaucoup plus flexible, les proches peuvent s'impliquer davantage.

Le retour à la nature, la communion avec la terre, les éléments, favorisent le deuil, proposent une forme d'acceptation, un sentiment de quiétude que les familles ont su apprécier. Il y a fort à parier que dans un avenir proche, les compagnies d'assurance permettent par le biais d'une assurance obsèques, de pouvoir choisir un cimetière vert. En tout cas, on l'espère.

Contenu édité et vérifié par Lionel Verdy

Directeur de la publication et des partenariats

Directeur général et fondateur de KokoroSogi, la société editrice du site, Lionel Verdy a exercé plus de 20 ans en stratégie de marque et communication d'entreprise. Directeur de la publication, il définit la ligne éditoriale, supervise la validation des contenus et veille à leur mise à jour.

[Voir son profil · LinkedIn](#) · Mis à jour le 6 mars 2026

<https://www.lassurance-obseques.fr/cimetieres-durables-obseques-ecologie/>

Cimetière écologique : une alternative durable pour des funérailles respectueuses

Par Francoise , le 2 mai 2024

Le respect de l'environnement et la volonté de minimiser notre empreinte écologique se traduisent dans tous les aspects de notre existence, y compris dans nos choix funéraires.

Les **cimetières écologiques**, qui favorisent une démarche de funérailles plus respectueuses de la nature, s'inscrivent dans cette optique. Les familles cherchant à organiser des funérailles en accord avec leurs convictions environnementales peuvent désormais opter pour une sépulture dans un espace funéraire écoresponsable.

L'essor des cimetières écologiques en France

En France, la prise de conscience écologique gagne également le secteur funéraire. Les premiers **cimetières verts**, inspirés d'expériences réussies dans d'autres pays européens, ont fait leur apparition, offrant une alternative aux pratiques traditionnelles.

Dans ces espaces de dernière demeure, tout est conçu pour réduire l'impact environnemental des funérailles. Les cercueils ou urnes sont fabriqués à partir de matériaux **100 % biodégradables**, issus de essences locales sans traitement chimique, favorisant ainsi une décomposition naturelle et évitant la pollution des sols. Au cœur de ces démarches, on retrouve des villes comme Niort et Ivry-sur-Seine, qui ont inauguré des zones dédiées au sein de leurs cimetières municipaux.

L'engagement pour une inhumation écologique ne s'arrête pas là. Les familles sont invitées à respecter certaines pratiques comme l'habillage du défunt avec des tissus naturels, éviter les interventions de thanatopraxie et les produits chimiques utilisés pour la conservation des corps. Cette charte d'engagement concourt à une *empreinte écologique minimale*, tout en offrant un ultime hommage respectueux de l'environnement.

Une solution économique pour les obsèques

Le choix d'une sépulture écologique ne présente pas seulement des avantages pour la planète. Il s'agit également d'une solution **plus économique** comparée aux funérailles traditionnelles. En effet, l'absence de caveau en béton, de monument en pierre ou de cercueil en bois traité réduit considérablement les coûts associés à l'enterrement. Selon les estimations, une inhumation écologique peut être jusqu'à **22 % moins chère** que son équivalent conventionnel. Cette réduction significative des coûts permet de soulager les familles lors d'un moment déjà éprouvant. La simplification des cérémonies et le retour à des pratiques plus naturelles répondent à une double exigence : respect de l'environnement et accessibilité financière.

Des lois en faveur de l'écologie dans le secteur funéraire

La législation française n'est pas restée indifférente face à cette tendance verte et a introduit des mesures pour encourager les pratiques écologiques dans le secteur funéraire. La **loi Labbé**, en vigueur depuis juillet 2022, interdit l'usage des produits phytosanitaires dans l'ensemble des espaces verts publics, incluant les cimetières. Cette mesure s'inscrit dans une approche globale visant à réduire l'impact écologique du secteur et à promouvoir des pratiques plus durables et respectueuses de l'environnement.

Dans la même optique, la législation sur la crémation a été adaptée pour réduire les émissions de CO2 et autres polluants. Les crématoriums doivent désormais s'équiper de filtres pour limiter la quantité de particules fines libérées dans l'atmosphère. Ces efforts législatifs visent à aligner le secteur funéraire avec les objectifs écologiques nationaux et à offrir aux citoyens des options respectant leurs convictions environnementales.

Le recours à des pratiques funéraires écologiques s'inscrit dans une volonté plus large de nos sociétés de réduire leur empreinte écologique. L'engagement de villes et de législations en faveur de cimetières écologiques témoigne d'un changement de paradigme dans notre rapport à la mort, mais également dans notre approche globale de la durabilité.

Type	Description	Coût Moyen
Inhumation écologique	Biodégradable, sans pierre tombale	22 % moins cher que traditionnel
Crémation écologique	Avec filtres pour limiter les polluants	Variable
Traditionnel	Avec caveau et pierre tombale	Plus onéreux

Spécialiste des seniors et des choix qui s'offrent à eux en fin de vie, je tiens à souligner l'importance de la sensibilisation aux alternatives écologiques. Les cimetières écologiques, bien que plus économiques, offrent surtout la possibilité de rendre hommage à ses proches d'une manière alignée avec les valeurs personnelles de respect de l'environnement.

La transition écologique dans le funéraire reste un domaine en pleine évolution. Les défis sont nombreux, mais les avancées réalisées jusqu'à présent montrent un engagement croissant vers des pratiques plus durables. Ces changements répondent non seulement à une prise de conscience écologique, mais aussi à un besoin sociétal de repenser nos rituels de fin de vie pour les rendre plus respectueux de notre planète.

<https://unebonneretraite.fr/cimetiere-ecologique-une-alternative-durable-pour-des-funeraill-respectueuses/>